



Assemblée générale

Distr. limitée
2 novembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 89 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Bulgarie, Chili, Colombie, Équateur, Fidji, Irlande, Japon, Luxembourg, Malte, Paraguay, Portugal et Tchèque* : projet de résolution

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

L'Assemblée générale,

Ayant reçu le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour 2022¹,

Prenant note de la déclaration dans laquelle le Directeur général de l'Agence a donné un complément d'information sur les principaux éléments nouveaux qui concernent l'activité de l'Agence en 2023,

Mesurant l'importance de l'action que mène l'Agence,

Saluant la coopération existant entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence, ainsi que l'Accord régissant les relations entre celles-ci, que la Conférence générale de l'Agence a approuvé le 23 octobre 1957 et qu'elle a elle-même approuvé dans l'annexe à sa résolution 1145 (XII) du 14 novembre 1957,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ;

2. *Prend note* de la résolution GC(67)/RES/7 intitulée « Sûreté nucléaire et radiologique », de la résolution GC(67)/RES/8 intitulée « Sécurité nucléaire », de la résolution GC(67)/RES/9 intitulée « Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence », de la résolution GC(67)/RES/10 intitulée « Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires » – comprenant les résolutions GC(67)/RES/10 A, intitulée « Applications nucléaires non énergétiques », GC(67)/RES/10 B, intitulée « Applications nucléaires énergétiques », et GC(67)/RES/10 C, intitulée « Gestion des connaissances nucléaires » –, de la résolution GC(67)/RES/11 intitulée « Renforcement de

* Toute modification apportée à la liste des auteurs sera consignée dans le procès-verbal de la séance.

¹ Voir [A/78/304](#).



l'efficacité et amélioration de l'efficience des garanties de l'Agence », de la résolution GC(67)/RES/12 intitulée « Mise en œuvre de l'accord de garanties TNP entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée », de la résolution GC(67)/RES/13 intitulée « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient », de la résolution GC(67)/RES/14 intitulée « Statut de la Palestine au sein de l'AIEA », de la résolution GC(67)/RES/15 intitulée « Rétablissement de l'égalité souveraine des États Membres au sein de l'AIEA », de la résolution GC(67)/RES/16 intitulée « Sûreté, sécurité et garanties nucléaires en Ukraine » et de la résolution GC(67)/RES/17 intitulée « Personnel » – comprenant les résolutions GC(67)/RES/17 A, intitulée « Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence », et GC(67)/RES/17 B, intitulée « Les femmes au Secrétariat » –, et de la décision GC(67)/DEC/9 intitulée « Amendement de l'article XIV.A du Statut », de la décision GC(67)/DEC/10 intitulée « Amendement de l'article VI du Statut » et de la décision GC(67)/DEC/11 intitulée « Promotion de l'efficience et de l'efficacité du processus de prise de décisions de l'AIEA », toutes adoptées par la Conférence générale de l'Agence à sa soixante-septième session ordinaire, tenue du 25 au 29 septembre 2023 ;

3. *Réaffirme son appui énergique* à l'Agence pour le rôle incontournable qu'elle joue en encourageant et en facilitant le développement et l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et en favorisant le transfert de technologies aux pays en développement ainsi que la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires ;

4. *Note avec satisfaction* l'adoption de la résolution GC(67)/RES/1 sur l'approbation de la nomination de Rafael Mariano Grossi au poste de Directeur général de l'Agence pour la période du 3 décembre 2023 au 2 décembre 2027 ;

5. *Demande* aux États Membres de continuer à soutenir les activités de l'Agence ;

6. *Prie* le Secrétaire général de communiquer au Directeur général de l'Agence les comptes rendus des débats de sa soixante-dix-huitième session qu'elle aura consacrés aux activités de l'Agence.
